

L'AMBITION D'INVESTIR L'AVENIR

SOUSCRIVEZ
DU 13 AU 31 MARS
2026

PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

QU'EST-CE QU'UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ ?

C'est un dispositif permettant aux salariés d'investir en actions de leur entreprise à des conditions préférentielles.

POURQUOI MON ENTREPRISE ME PROPOSE-T-ELLE CETTE OFFRE ?

Le groupe Legrand souhaite vous associer plus étroitement encore à l'avenir du Groupe.

Grâce au plan d'actionnariat salarié, vous avez la possibilité de devenir indirectement actionnaire du Groupe, via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE), à des conditions préférentielles.

C'est l'opportunité de partager non seulement les fruits de nos réalisations, mais aussi la fierté d'appartenir à une entreprise qui avance grâce à l'énergie de chacun.

POURQUOI INVESTIR ?

Vous pouvez acquérir des actions Legrand :

- à des conditions préférentielles,
- sans minimum de souscription,
- avec des facilités de paiement, le cas échéant.

LES AVANTAGES DE L'OFFRE

Une décote de 20 %
sur le prix de référence de
l'action



Jusqu'à 600 € offerts
par Legrand en complément
de votre apport personnel



Le bénéfice des dividendes
éventuels
réinvestis dans le plan

Ces avantages vous permettent de limiter les risques en cas de baisse du cours de l'action Legrand et d'augmenter vos gains en cas de hausse.

À NOTER

Votre investissement est bloqué 5 ans, soit jusqu'au 12 mai 2031 inclus.

Il existe néanmoins des cas de déblocage anticipé vous permettant de disposer de vos avoirs avant la fin de la durée de blocage.

Pour les pays hors zone euro, il existe un risque de change. En effet, l'action Legrand étant cotée en euro à la bourse de Paris, la valeur de votre investissement pendant la durée de votre placement, variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.

Pour plus de détails notamment sur les cas de déblocage anticipé et sur la fiscalité liée au plan, veuillez-vous reporter au supplément local propre à votre pays et disponible sur le site <https://employeeshareplan.legrandgroup.com/2026>.





QUI PEUT SOUSCRIRE ?

- Tous les salariés ayant 3 mois d'ancienneté dans une entreprise du groupe Legrand adhérente au Plan d'Epargne Groupe International (PEGI), au 31 mars 2026 (dernier jour de la période de souscription) et étant toujours présents ce même jour.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Rendez-vous sur le site employeeeshareplan.legrandgroup.com/2026 :

- 1) Cliquez sur « Souscrire »
- 2) Entrez vos identifiants reçus par e-mail ou par courrier
- 3) Remplissez l'écran de souscription et n'oubliez pas de valider votre souscription au plus tard le 31 mars 2026.

LES DATES CLÉS



Le 11 mars 2026

Fixation du prix de référence de l'action



Du 13 au 31 mars 2026

Période de souscription



Le 12 mai 2026

Livraison des actions



RENDEZ-VOUS SUR

<https://employeeeshareplan.legrandgroup.com/2026> pour en savoir plus.

